

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce sixième jour de mars 2018, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Dilan Dumont, Pierre Després, Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Absent : Monsieur Dave Landry, conseiller, ne peut assister à la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2018-03-31 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018
5. Approbation des comptes
6. Correspondance
7. Dépôt et adoption des états financiers de la municipalité au 31 décembre 2017
8. Nomination du responsable de la municipalité auprès du Ministère du Revenu du Québec pour les services électroniques pour « Mon dossier pour les entreprises
9. Abrogation de la résolution 2018-02-15 adoptée lors de la séance du conseil du 6 février 2018 et adoption d'une nouvelle résolution relative à la demande d'aide financière au fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour un projet Internet par Wi-Fi dans certaines municipalités du Bas-Saint-Laurent
10. Soumission publique par voie d'invitation – Travaux prioritaires d'entretien au Centre communautaire
11. Offre d'emploi /Employé de voirie pour 2018
12. Révision des conditions de travail du directeur général de la Municipalité
13. Formation du comité de sélection / Appel d'offre sur invitation – Travaux de voirie 2018 / Résolution 2018-02-23 adoptée lors de la séance du conseil du 6 février 2018
14. Demande d'assistance financière pour la Fête Nationale du Québec 2018
15. Fermeture de la patinoire pour la saison 2017-2018
16. Appui de la municipalité au projet d'aménagement d'une station récréotouristique et d'un camping à la plage de Pohénégamook

17. Appui de la municipalité à la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac pour l'achat d'un camion à échelle
18. Appui de la municipalité à la municipalité de Biencourt / Fermeture du comptoir-caisse des Caisses Desjardins
19. Demande d'aide technique du Cercle des Fermières de Saint-Athanase / Concours « Fleurissons notre paroisse »
20. Motion de félicitations à Rosaly Sirois
21. Rapport des élu(e)s
22. Divers
23. Deuxième période de questions
24. Clôture de la séance
25. Prochaine séance du conseil

Il est proposé par le conseiller Madame Chantale Alain, appuyé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié séance tenante, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

2019-03-32 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel, appuyé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2018-03-33 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain, appuyé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte les comptes payés au mois de février depuis la dernière séance du conseil en date du 6 février 2018 totalisant la somme de neuf mille cinq cent dix dollars et soixante-dix sous (9 510,70 \$), pour la Municipalité, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

QUE ce conseil accepte les comptes à payer en date de ce jour totalisant une somme de dix-huit mille cent soixante-seize dollars et seize sous (18 176,16 \$) pour la Municipalité et de cent dix-sept dollars et quatre-vingt-

deux sous (117,82 \$) pour le Centre communautaire le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

QU'à cet effet, le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 6 mars 2018.

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Marc Leblanc, directeur général, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- Mesdames Francine Bernier et Annie Bouchard, responsables de l'activité de catéchèse intergénérationnelle, remercient la Municipalité pour leur avoir permis de tenir ce projet dans la salle du centre communautaire. Ce geste a été grandement apprécié par l'équipe.
- Madame Caroline Thibodeau, agente régionale d'accompagnement dans le cadre de la démarche COSMOSS, remercie la Municipalité pour la résolution d'appui portant sur la persévérance scolaire. En plus d'un bon nombre de résolutions d'appui reçu, Madame Thibodeau a été en mesure de constater les gestes concrets réalisés à l'intérieur de certaines municipalités pour appuyer les jeunes dans leur parcours scolaire.
- Au nom du premier ministre, Monsieur Philippe Couillard, Madame Julie Mac Murray, accuse réception de la copie de la résolution du 9 février dernier, par laquelle la Municipalité demande à la Fédération québécoise des municipalités de mettre en œuvre les engagements contenus dans la déclaration commune du Forum des communautés forestières. Madame Mac Murray assure la Municipalité que la résolution a eu droit à toute son attention et qu'elle a pris bonne note de son libellé.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

2018-03-34 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé le rapport financier 2017 de la Municipalité de Saint-Athanase pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil en ont fait l'étude avec Monsieur Denis Dionne, comptable, avant le début de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després, appuyé par Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte le rapport financier 2017 de la Municipalité de Saint-Athanase, tel que rédigé par les vérificateurs Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

QUE le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase, tout document se rapportant audit rapport financier.

2018-03-35 NOMINATION DU RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU POUR «MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES»

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain, appuyé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise Monsieur Marc Leblanc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à *Mon dossier* pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE le Formulaire MR-69 « *Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation* » dûment complété et signé par le maire de la Municipalité, Monsieur André Saint-Pierre, soit acheminé à Revenu Québec tel que requis;

QUE ce conseil accepte que le ministère du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier* pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

2018-03-36 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2018-02-15 ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 6 FÉVRIER 2018 ET ADOPTION D'UNE NOUVELLE RÉOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR UN PROJET INTERNET PAR WI-FI DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, lors de la séance du 6 février 2018, une résolution portant le numéro 2018-02-15 relative à la demande d'aide financière au fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour un projet Internet par Wi-Fi dans certaines municipalités du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU Q'UNE modification a été apportée concernant la participation financière des municipalités à ce projet de mise en place de borne Wi-Fi dans les périmètres urbains des municipalités ayant peu ou pas de signal cellulaire;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata a déposé le 1^{er} novembre 2017 une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un

réseau Internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QUE l'installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs, et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire ;

ATTENDU QU'il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000\$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE la contribution de 385 000\$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes ;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després, appuyé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Athanase abroge la résolution portant le numéro 2018-02-15 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 6 février 2018 ;

QUE la Municipalité de Saint-Athanase s'engage à verser annuellement un montant maximum de 300 \$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet ;

QUE la Municipalité de Saint-Athanase s'engage à remplacer, en cas de bris, un ou des équipements pour un montant maximal de 2 500 \$ et ce, pour une durée de 5 ans à partir de la date de mise en service du projet.

**2018-03-37 SOUMISSION PUBLIQUE PAR VOIE D'INVITATION
– TRAVAUX PRIORITAIRES D'ENTRETIEN AU
CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à des travaux d'entretien au Centre communautaire;

ATTENDU QUE le coût total de ces travaux est compensé par la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QU'un échéancier des travaux à exécuter à court, moyen et long terme a été établi par la firme de consultation en ingénierie *Actuel Conseil de Pohénégamook* en date du 31 août 2017;

ATTENDU QU'il est impératif d'exécuter les travaux prioritaires au Centre communautaire, à court terme et ce, dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont, appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

QUE la direction générale de la Municipalité établisse le *Cahier d'appel d'offre de service sur invitation / Travaux d'entretien au Centre communautaire – Phase 1* dans lequel seront déterminés les besoins en matériel, équipement et main-d'oeuvre pour l'exécution desdits travaux ;

QUE la Municipalité de Saint-Athanase demande, sur invitation, une proposition d'au moins deux (2) soumissionnaires pour l'exécution desdits travaux ;

QUE les propositions devront être acheminées au bureau municipal, à l'attention du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, au plus tard le jeudi 8 avril 2018, à 11 heures.

**2018-03-38 OFFRE D'EMPLOI / EMPLOYÉ DE VOIRIE POUR
2018**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain, appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la direction générale de la Municipalité à déterminer les conditions de travail de l'employé municipal affecté aux travaux de voirie pour l'année 2018;

QUE le conseil autorise la direction générale de la Municipalité à publiciser une offre d'emploi pour ce poste de toute manière et dans tout média approprié.

**2018-03-39 RÉVISION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE l'actuel directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, Monsieur Marc Leblanc, est entré en fonction le 21 août 2017;

ATTENDU QUE les conditions de travail et les conditions salariales de l'actuel directeur général et secrétaire-trésorier sont produites en annexe du livre des minutes sous la cote « 300 » de la résolution 2017-08-102 pour faire partie intégrante du procès-verbal de la séance du conseil du 9 août 2017 pour valoir comme si au long reproduites;

ATTENDU QUE l'actuel directeur général et secrétaire-trésorier était en période probatoire jusqu'au 21 février 2018;

ATTENDU QU'il était entendu que les conditions de travail et les conditions salariales seraient révisées à la fin de la période probatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont, appuyé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

QUE les conditions de travail et les conditions salariales révisées du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soient consignées dans un contrat de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Municipalité et le directeur général;

QUE le conseil autorise le maire, Monsieur André Saint-Pierre, à signer au nom de la Municipalité ledit contrat de travail;

QUE le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit produit en annexe du livre des minutes sous la cote « 300 » de la présente résolution pour valoir comme si au long reproduit.

**2018-03-40 FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION SUITE
À UN APPEL D'OFFRE SUR INVITATION POUR DES
TRAVAUX DE VOIRIE 2018**

ATTENDU QU'un appel d'offre sur invitation a été acheminé par voie électronique à différentes entreprises le 2 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després, appuyé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes suivantes soient nommées pour former le comité de sélection pour l'ouverture des soumissions pour des travaux de voirie municipale pour la saison 2018, soit :

- Monsieur Marc Leblanc, directeur général et secrétaire-trésorier
- Madame Johanne Labrecque, employée au soutien technique
- Madame Linda Morin, agente de bureau

L'ouverture publique des soumissions aura lieu, le jeudi 22 mars 2018 à 11 h 05 au Complexe municipal.

2018-03-41 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després, appuyé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité que Monsieur Marc Leblanc, directeur général de la Municipalité de Saint-Athanase, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2018.

2018-03-42 FERMETURE DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2017-2018

CONSIDÉRANT le temps doux des dernières semaines et le mauvais état de la patinoire engendré par celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després, appuyé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité de confirmer la fermeture de la patinoire pour le reste de la saison 2017-2018 à compter du vendredi 18 février 2018.

2018-03-43 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE STATION RÉCRÉOTOURISTIQUE ET D'UN CAMPING À LA PLAGE DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT les priorités d'action identifiées dans la Stratégie de développement de l'offre touristique au Bas-St-Laurent 2014-2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé dans ce plan que pour atteindre la vision et le positionnement touristique dans la région, Tourisme Bas St-Laurent veut favoriser l'augmentation des investissements publics et privés dans le

développement de l'offre touristique régionale; de créer un réseau d'attrait et de produits significatifs par le développement d'un produit intégré, et , développer nos secteurs prioritaires à fort potentiel (Orientation 6.2. -10-12-13);

CONSIDÉRANT que le tourisme nautique, le tourisme d'aventure et le tourisme nature sont des produits touristiques priorités dans la stratégie touristique de la région Bas St-Laurent;

CONSIDÉRANT que Tourisme Bas-St-Laurent a priorisé des actions concrètes et projets prioritaires à son Plan stratégique soient de favoriser la structuration du produit nautique autour des Lacs Témiscouata et Pohénégamook, de soutenir le développement de l'offre de services canot/kayak sur les plans d'eau et de seconder le développement du projet d'amélioration des infrastructures à la plage de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT que le Lac Pohénégamook est identifié comme un **produit d'appel** dans un secteur touristique prioritaire au BSL « tourisme de nature et de plein air »

CONSIDÉRANT l'expérience, l'expertise et la notoriété de Pohénégamook Santé Plein-Air 2.0 dans le développement touristique régional, son apport au développement touristique québécois et son implication dans ce projet majeur;

CONSIDÉRANT que le projet de développement récréotouristique présenté par le Centre touristique Tête-du-Lac-Pohénégamook Inc. **s'inscrit intégralement** dans la stratégie de développement de l'offre touristique 2014-2020 du BSL ;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit la diversification de l'offre d'activités à la plage municipale et le développement d'une offre d'hébergement de type camping ;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la mise en valeur de cette plage reconnue dans le cadre du palmarès « top 10 » comme l'une des dix plus belles plages du Québec par l'installation du plus grand jeu nautique au Canada ;

CONSIDÉRANT que ce projet est issu de la volonté du milieu depuis de nombreuses années et suscite un vif intérêt autant au niveau local que régional;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit la création de 10 emplois saisonniers et de 3 emplois permanents dès 2018 en plus de favoriser la consolidation de 101 emplois directs existants;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de consolider également plusieurs attraits récréotouristiques en périphérie, entre autres le Golf du Transcontinental, la Route des Frontières);

CONSIDÉRANT que ce projet est une belle opportunité pour le Témiscouata de bonifier son offre touristique afin d'en assurer le plus de retombées possibles;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera directement à l'atteinte des objectifs régionaux et provinciaux en matière de développement de l'industrie touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont, appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Athanase dans la MRC de Témiscouata appuie le projet récréotouristique du CENTRE TOURISTIQUE TÊTE-DU-LAC POHÉNÉGAMOOK INC. auprès des instances gouvernementales comme projet structurant pour toute la région du KRTB et du Bas St-Laurent.

2018-03-44 APPUI À LA VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC CONCERNANT LE PROJET D'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE – PROGRAMME « AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL »

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac à l'intention de procéder à l'acquisition d'un camion échelle afin d'assurer la sécurité des citoyens en améliorant les interventions des Services incendie sur le territoire du Témiscouata;

ATTENDU QUE le programme « Aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » parrainé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) vise, entre autres, à soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal en offrant la possibilité de financer à 50% les coûts de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac a effectué une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata appuie la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac dans ce projet;

ATTENDU QUE le directeur du Service incendie de Témiscouata-sur-le-Lac a communiqué avec la très grande majorité de ses pairs dans chacune des municipalités pour obtenir et identifier leurs besoins de couverture concernant la nécessité d'un tel équipement pour optimiser leur couverture de risques en protection incendie (voir liste en annexe);

ATTENDU QU'advenant un sinistre majeur requérant obligatoirement les services d'un camion échelle, seuls les Services incendie de Rivière-du-Loup et d'Edmundston en sont équipés (à titre indicatif, ces services incendie sont situés à 70 km et 50 km de Témiscouata-sur-le-Lac), ce qui n'est plus un service d'urgence de proximité et met grandement en péril la vie des gens et la survie de nos entreprises;

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac et les Municipalités du Témiscouata ne veulent pas revivre des événements similaires qu'a pu engendrer l'incendie des Viandes Du Breton en 2002 par la perte de 425 emplois au Témiscouata, affectant ainsi toutes les municipalités par le départ de bon nombre de leurs résidants et sans compter les conséquences désastreuses sur l'équilibre social et économique;

ATTENDU QUE la dotation d'un tel équipement procurera de la sécurité et de la quiétude à tous les citoyens, aux propriétaires d'entreprises et aux organisations communautaires et publiques;

ATTENDU QUE les Municipalités du Témiscouata pourront requérir les services d'un tel équipement selon la manière usuelle d'utilisateur/payeur dans le cadre d'un protocole d'entente à intervenir entre les parties;

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac déposera une demande formelle d'accompagnement financier auprès de la MRC de Témiscouata dans des fonds dédiés à appuyer la dotation de tel service au bénéfice de leur population, équipements municipaux et entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel, appuyé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Athanase appuie le projet d'acquisition d'un camion échelle présenté par la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre de la programmation : « Aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ».

**2018-03-45 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ À LA
MUNICIPALITÉ DE BIENCOURT / FERMETURE
DU COMPTOIR-CAISSE DES CAISSES
DESJARDINS**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel, appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase demande au conseil d'administration de la caisse des Lacs du Témiscouata de sursoir à sa décision de fermeture de la caisse de Biencourt prévue pour le 9 mars prochain ;

QU'un délai d'un an soit accordé afin d'analyser toutes les alternatives possibles ;

QU'un comité constitué d'intervenants chevronnés sélectionnés par le milieu puisse analyser dans la prochaine année toutes les alternatives, tenants et aboutissements, pour maintenir sur le territoire de la Municipalité de Biencourt une institution financière proche des besoins de sa population ;

QUE, pour la prochaine année, tout projet de fermeture de comptoir Desjardins sur le territoire soit reporté ;

QUE la Municipalité de Biencourt soit considérée comme un intervenant majeur dans le processus de solution.

**2018-03-46 DEMANDE D'AIDE TECHNIQUE DU CERCLE DES
FERMIÈRES DE SAINT-ATHANASE POUR LA
PRÉSENTATION D'UNE CONFÉRENCE ET DU
CONCOURS « FLEURISSONS NOTRE PAROISSE » -**

ATTENDU QUE chaque cercle de fermières de la Fédération 03 doit présenter un projet à réaliser au sein de sa communauté;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières de Saint-Athanase propose deux activités pour la prochaine année, soit une conférence qui aura lieu en mai prochain et le retour du concours « Fleurissons notre paroisse »;

ATTENDU QUE le concours débutera en mai et que des prix seront tirés au hasard en août;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières sollicite de l'aide technique pour mener à bien ces deux projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain, appuyé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil offre une aide technique au Cercle des Fermières de Saint-Athanase dans le cadre des deux activités précitées.

QUE cette aide se traduira par le service de photocopies, du média poste ainsi qu'un prix qui servira au tirage à la fin du concours.

**MOTION DE FÉLICITATIONS À ROSALY SIROIS
RÉCIPIENDAIRE D'UNE ATTESTATION DANS LE CADRE DU
MÉRITE PRO-JEUNES DU TRANSCONTINENTAL**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel, appuyé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité d'adopter la motion suivante :

MOTION EST DONNÉE :

QUE ce conseil offre ses plus sincères félicitations à Rosaly Sirois, récipiendaire d'une attestation reconnaissant son dévouement envers la communauté, dans le cadre du Mérite Pro-Jeunes du Transcontinental.

QUE notre communauté est fière de compter sur la présence de Rosaly à titre, entre autres, de bénévole à la bibliothèque municipale, de gardienne d'enfants, pour son implication au sein d'activités sportives, de spectacles, etc.

RAPPORT DES ÉLUS

Les élus Andrée Lebel pour le Service ambulancier du Transcontinental et André St-Pierre pour le brunch Mérite Pro-Jeunes ont fait un compte-rendu des réunions auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois.

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Deux citoyens ont adressé quelques questions aux membres du conseil et ces derniers ont été satisfaits des réponses reçues.

CLÔTURE

A 20 h 36 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
M. Marc Leblanc, LL.B
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.